

TVA: actualités, nouveautés et expériences pratiques

22 novembre 2018
Lausanne (journée entière)

Séminaire fiscal

OREF



**EXPERT
SUISSE**

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux personnes régulièrement confrontées à la TVA et qui souhaitent actualiser et approfondir leurs connaissances en la matière. Il est ainsi adapté aux collaborateurs de fiduciaires, conseillers fiscaux, avocats, responsables financiers, réviseurs, comptables et collaborateurs en charge de la TVA au sein des entreprises.

Contexte

La loi sur la TVA révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Suite à cette révision, la pratique de l'Administration a été passablement remaniée. Ce séminaire sera l'occasion de faire le point sur les premières expériences pratiques suite à la révision de la loi et les adaptations de pratique qui en découlent.

Objectifs

Ce séminaire est conçu de manière à permettre aux participants, dans le cadre d'une journée complète, de se tenir au courant des derniers développements en matière de TVA et de douane, de faire le point sur l'année écoulée, notamment en ce qui concerne les changements et nouvelles pratiques, la jurisprudence et des thèmes d'actualité et enfin d'être au courant des nouveautés qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Un représentant de l'AFC nous parlera également des défis auxquels doit faire face la Division principale de la TVA à court et moyen terme. Enfin, on ne peut ignorer la réforme TVA qui se prépare dans l'UE à l'aube 2019–2022, c'est pourquoi une présentation lui sera dédiée. Ce séminaire permet d'approfondir les connaissances techniques des participants en traitant des problèmes complexes que le praticien rencontre régulièrement dans son activité.

Ce mélange d'actualités et d'approfondissements techniques est présenté sous un angle pratique permettant ainsi aux participants d'utiliser les connaissances acquises dans le cadre de leur activité professionnelle.

Thèmes

Les thèmes traités lors de cette journée seront les suivants:

- défis auxquels l'AFC doit faire face
- nouvelles pratiques, modification et adaptation de la pratique administrative et premières expériences suite à la révision partielle de la LTVA
- questions choisies en matière d'assujettissement des entreprises suisses et étrangères suite à la révision de la LTVA
- subventions et non-contre-prestations: les récents développements de la pratique en la matière
- les actualités en matière douanière
- revue de la jurisprudence du Tribunal fédéral et du Tribunal Administratif fédéral au cours de l'année écoulée
- nouveautés qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (envoi par correspondance depuis l'étranger; redevance RTV, décompte électronique)
- aperçu des réformes TVA prévues par l'UE à l'aube 2019–2022 et ce que doivent savoir les entreprises suisses actives dans l'UE.

Méthode

Ce séminaire se veut à la fois informatif et d'approfondissement. Partant de la théorie, les conférenciers illustrent leurs propos à l'aide de cas pratiques selon une approche orientée vers le développement des connaissances et l'utilité pratique. Les conférenciers sont des personnes reconnues et spécialisées en matière de TVA issues du conseil, du monde académique et de l'Administration fédérale des contributions.

Responsable du séminaire

Isabelle Homberger Gut, lic. en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse, Associée, Homberger TVA Sàrl, Fribourg

Conférenciers

Michel Anliker, avocat, Trade & Customs, KPMG SA, Genève et Zurich

Jean-Luc Boschung, comptable avec brevet fédéral, chef de secteur de la Division contrôle externe, DP TVA, AFC, Berne

Olivier Comment, directeur TVA, PWC Lausanne

Pierre-Marie Glauser, Dr en droit, lic. en sciences économiques, Professeur à l'UNIL, avocat, expert fiscal dipl., Associé Oberson Abels SA, Lausanne et Genève

Valérie Paris, lic. en droit, rempl. du chef de la division juridique, cheffe de team, DP TVA, AFC, Berne

Jean-François Turgeon, avocat, LL.B., DJCE-DESS, Indirect Tax Manager, Caterpillar Sàrl, Genève

Date

22.11.2018 journée entière

Lieu

Hotel Royal Savoy Lausanne
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.– non membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation
- café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7.7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre OREF
 Membre EXPERTsuisse

TVA: actualités, nouveautés et expériences pratiques

- 22 novembre 2018
Lausanne (journées entières)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliant des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

SEMINAIRE FISCAL, OREF-EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.